Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20230614-2023_06_110-DE

Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-06-110 Séance du 14 juin 2023

Objet : A - Budget supplémentaire – Décision modificative n°1 du Budget Principal (DM n° 01/2023)

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné	absents
	procuration	
27	4	2

VOTE A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 6

L'an deux mille vingt-trois, le 14 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 06 juin 2023.

Conseillers municipaux présents: Jean-Yves CHAPELET, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Sylvain HILLE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Marilyne FOURNIER, Claude ROUX, Alain POMMIER, Olivier WIRY, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration: Maxime **COUSTON** procuration à J-Y. CHAPELET, Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à J C. REY, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à L. SALINAS-MARTINEZ, Pascale **BORDES** procuration à A. POMMIER

Conseillers municipaux absents : Mourad ABADLI, Fatiha EL KHOTRI

Secrétaire de séance : Nicole SAGE

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20230614-2023_06_110-DE

Objet : A - Budget supplémentaire – Décision modificative n°1 du Budget Principal(DM n° 01/2023)

Le présent Budget Supplémentaire du Budget Principal comprend :

✓ La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)

Conformément à l'affection des résultats délibérée à la séance du 14 juin 2023, il est proposé d'inscrire au BS :

- En recettes d'investissement, la somme de 3 699 395,03 € en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) pour le financement du déséquilibre de la section d'investissement ainsi que les RAR d'un montant de 1 813 518,63 €;
- En dépenses d'investissement, la somme de 1 862 748,09 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001) ainsi que les RAR d'un montant total de 3 688 205,51 €;
- En recettes de fonctionnement, la somme de 359 147,19 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (chapitre 002).

Hors gestion de la dette, cet excédent de financement complété des recettes nouvelles, permet la couverture des dépenses supplémentaires de la Ville.

- ✓ Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2023 voté en janvier 2023
 - La section de fonctionnement :

<u>Les dépenses de fonctionnement</u> sont proposées pour un total de 623 444,19 €. Elles évoluent particulièrement sur les chapitres suivants :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : + 464 329,19 €.
 Cela concerne principalement l'ajout de crédits pour permettre :
 - Le programme des festivités pour le restant de l'année (277,8 K€),
 - L'acquisition de matériel pour la Direction de la Propreté et de la Tranquillité Publique (24 K€),
 - Ajuster les crédits liés à la communication (65 K€),
 - Développer les actions en faveur de l'éducation (classes découvertes (26 K€), kits écoles (13 K€) et dispositif école buissonnière (5,9 K€),
 - La location de véhicules pour différents services (40 K€),
 - La sécurisation des filins ariens (8 K€),
 - Divers ajustements de crédits nécessaires au fonctionnement des services (16,5 K€)

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20230614-2023_06_110-DE

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : + 10 K€
 Ce poste intègre principalement l'ajustement de crédits pour l'hébergement du futur nouveau site internet (8 K€).

Chapitre 67 « Dépenses exceptionnelles » : 136 K€
 Cette inscription budgétaire permettra le paiement des indemnités d'éviction délibérées au cours du conseil municipal du 14 juin 2023. Cette dépense est financée par une diminution des dépenses imprévues (022) pour le même montant.

Hors reprise du résultat (359 147,19 € au chapitre 002), <u>les recettes de fonctionnement</u> sont proposées pour un total de + 264 297 €.

Les notifications définitives des dotations de l'Etat supérieures aux estimations du Budget Primitif 2023, entrainent une hausse de 122,9 K€.

Des produits liés aux droits d'entrée des spectacles de cet été sont également prévus à hauteur de 115 K€, de même qu'une subvention de 5,5 K€ pour le dispositif école buissonnière.

L'équilibre de cette section est assuré par un autofinancement à hauteur de 149 115,00 €.

■ La section d'investissement

Hors reprise des résultats, des RAR, des ajustements sont proposés en <u>dépenses</u> d'investissement pour un montant de 1 991,7 K€ et concernent :

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » (80,1 K€) : cette rallonge concerne l'inscriptions de crédits pour la refonte du site internet (42 K€) ou encore des frais d'études (piscine, services techniques : 38,1 K€),

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » (1 911,6 K€) : ces dépenses concernent :

- L'acquisition et la démolition du site de l'ex-EHPAD pour 1 030 K€ financées par une recette équivalente (revente du terrain (600 K€) et subvention du fond friche (430 K€),
- L'opération liée au Projet Urbain Partenarial (PUP) « ALDI » pour un 518,6 K€, financée par une recette de ce partenaire à hauteur de 373,8 K€,
- L'opération d'harmonisation des terrasses de la Place Bertin Boissin (180 K€)
- Des petits travaux de voierie (40 K€),
- La réfection des sanitaires des services techniques (75 K€),

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20230614-2023_06_110-DE

Pour finir, <u>les recettes d'investissement</u> font l'objet d'une proposition d'inscription à hauteur de 2 029,7 K€ (hors 1068 pour 3 699 395,03 €).

Hormis les recettes citées précédemment, il s'agit principalement de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement (149,1 K€), du fonds mobilité 2022 accordé par la Communauté d'Agglomération (221 K€) ou encore l'inscription des subventions liées aux travaux pour La Pyramide en fonction des décaissements prévisionnels pour 2023 (253,3 K€).

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé en annexe 1.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 31 mai 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité – 6 abstentions (A. POMMIER, P. BORDES procuration à A. POMMIER, B. NASS, L. MARQUES ROUX, J-L. MORELLI, J. JACKEL) :

- d'adopter le budget supplémentaire 2023 du Budget Principal, toutes sections confondues, pour la somme de 8 166 072,85 € en recettes et en dépenses.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 juin 2023. Acte rendu exécutoire Après dépôt électronique en Préfecture

Le **2 0 JUIN 2023** et publié le 2 0 JUIN 2023

Le Maire Jean-Yve CHAPELET